

Convention collective 51 : mission impossible !



La commission paritaire de négociation de la convention collective 51 du 10 mai 2011 n'a donné aucun résultat, une fois de plus.

La CFDT santé sociaux réclame depuis plus d'un an le chiffrage du coût de la révision et des simulations entre le texte actuel et le projet de la Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne (FEHAP). Celle-ci s'était pourtant engagée à fournir tous ces éléments 10 jours avant la commission paritaire du 10 mai. A ce jour, la CFDT santé sociaux n'a toujours rien reçu.

La proposition FEHAP remise le 10 mai occulte toutes les propositions CFDT. Le chiffrage FEHAP se résume à une simple pyramide des âges et à une extraction de l'enquête emploi de l'observatoire de la Branche sanitaire, sociale et médico-sociale (BASSMS) de 2007.

Pour réussir la négociation de cette révision, la FEHAP doit s'engager de façon crédible et sérieuse avec les partenaires sociaux.

Pour la CFDT santé sociaux, les marges de manœuvre dégagées par cette révision doivent impérativement revenir aux salariés localement. Pourtant, la FEHAP demande aux salariés de financer leur établissement en réduisant les garanties collectives. **Un salarié ne doit pas payer pour garantir la pérennité de son emploi dans un secteur à vocation sanitaire et sociale !**

Dans ce dialogue de sourd, la CFDT santé sociaux s'interroge sur la poursuite de son investissement dans cette révision qui n'a plus rien d'une négociation.

12 mai 2011
n° 12

www.cfdt-sante-sociaux.fr

Associatif

Convention collective 51 : mission impossible !



La commission paritaire de négociation de la convention collective 51 du 10 mai 2011 n'a donné aucun résultat, une fois de plus.

La CFDT santé sociaux réclame depuis plus d'un an le chiffrage du coût de la révision et des simulations entre le texte actuel et le projet de la Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne (FEHAP). Celle-ci s'était pourtant engagée à fournir tous ces éléments 10 jours avant la commission paritaire du 10 mai. A ce jour, la CFDT santé sociaux n'a toujours rien reçu.

La proposition FEHAP remise le 10 mai occulte toutes les propositions CFDT. Le chiffrage FEHAP se résume à une simple pyramide des âges et à une extraction de l'enquête emploi de l'observatoire de la Branche sanitaire, sociale et médico-sociale (BASSMS) de 2007.

Pour réussir la négociation de cette révision, la FEHAP doit s'engager de façon crédible et sérieuse avec les partenaires sociaux.

Pour la CFDT santé sociaux, les marges de manœuvre dégagées par cette révision doivent impérativement revenir aux salariés localement. Pourtant, la FEHAP demande aux salariés de financer leur établissement en réduisant les garanties collectives. **Un salarié ne doit pas payer pour garantir la pérennité de son emploi dans un secteur à vocation sanitaire et sociale !**

Dans ce dialogue de sourd, la CFDT santé sociaux s'interroge sur la poursuite de son investissement dans cette révision qui n'a plus rien d'une négociation.

12 mai 2011
n° 12

www.cfdt-sante-sociaux.fr

Associatif